



Sud-Ouest Européen

N° 43 - 2017

Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest

Chemins, tourisme et gouvernance territoriale



PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIDI

GERÈS-XURÉS : AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE D'UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ TRANSFRONTALIER

Juan-Manuel TRILLO-SANTAMARÍA*, Valerià PAÜL**

RÉSUMÉ – Dans le territoire frontalier entre le sud de la Galice (Espagne) et le nord du Portugal, différents accords ont essayé de donner un cadre commun pour gérer l'ensemble de l'espace naturel protégé de Gerès-Xurés, notamment avec l'établissement d'une Réserve de biosphère par l'UNESCO en 2009. Notre étude vise à analyser l'aménagement touristique actuel de cet espace, afin de déterminer jusqu'à quel point il a été conçu et appliqué de manière conjointe. Dans cette réflexion, nous combinons l'analyse de sources primaires et secondaires avec un travail de terrain qui inclue 23 entretiens semi-directifs. L'approche qualitative basée sur le discours des interviewés est ici privilégiée.

ABSTRACT – GERÈS-XURÉS: TOURISM PLANNING FOR A TRANSBOUNDARY PROTECTED AREA. In the border area between Southern Galicia (Spain) and Northern Portugal, several agreements have been signed in order to attempt to set a common framework for the whole protected area Gerès-Xurés, namely with the Biosphere Reserve designation by the UNESCO in 2009. Our study aims to analyse the current tourism planning and management in the area, in order to determine to which extent it has been conceived and developed as a whole in a consistent way. We combine the analysis of primary and secondary sources with fieldwork, including 23 semi-structured interviewees. The qualitative approach, based on the interviewees' narratives, is privileged.

RESUMEN – GERÈS-XURÉS: PLANIFICACIÓN TURÍSTICA DE UN ESPACIO NATURAL PROTEGIDO TRANSFRONTERIZO. En el territorio fronterizo entre el Sur de Galicia (España) y el Norte de Portugal, se han firmado distintos acuerdos con el fin de intentar establecer un marco común de gestión para el conjunto del espacio natural protegido Gerès-Xurés, sobre todo con la declaración de una Reserva de la Biosfera por la UNESCO en 2009. Nuestro estudio pretende analizar la ordenación turística actual de este espacio, para poder determinar hasta qué punto se ha concebido y desarrollado de manera coordinada. Para ello, combinamos el análisis de fuentes primarias y secundarias con el trabajo de campo, que incluye 23 entrevistas semiestructuradas. Ponemos el acento en el enfoque cualitativo, basado en los discursos de los entrevistados.

ESPACE PROTÉGÉ TRANSFRONTALIER – AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE – GERÈS-XURÉS – PORTUGAL – GALICE

TRANSBOUNDARY PROTECTED AREA – TOURISM PLANNING AND MANAGEMENT – GERÈS-XURÉS – PORTUGAL – GALICIA

ESPACIO PROTEGIDO TRANSFRONTERIZO – ORDENACIÓN TURÍSTICA – GERÈS-XURÉS – PORTUGAL – GALICIA

* Université de Santiago de Compostela, département de Géographie, groupe ANTE (GI-1871. USC), juanmanuel.trillo@usc.es

** Université de Santiago de Compostela, département de Géographie, groupe ANTE (GI-1871. USC), v.paul.carril@usc.es

Dans le nord-ouest de la Péninsule ibérique, et plus précisément dans le territoire frontalier entre le sud de la Galice et le nord du Portugal, se situe un espace naturel protégé présent des deux côtés de la frontière. Deux parcs sont localisés dans cet espace : le Parc national Peneda-Gerês pour le côté portugais et le Parc naturel Baixa Limia-Serra do Xurés pour le côté galicien. Ils sont tous les deux séparés par une limite internationale qui, malgré le fait de ne pas être une barrière pour la nature, entraîne des répercussions politiques, légales et administratives dans la gestion du territoire. Néanmoins, dans les dernières décennies différents accords ont essayé de gérer un cadre commun pour l'ensemble de l'espace naturel protégé, notamment avec l'établissement d'une Réserve de biosphère par l'UNESCO en 2009.

Dans la documentation produite par les deux Parcs, mais aussi en ce qui concerne la Réserve de biosphère commune, le tourisme apparaît comme un facteur fondamental pour le développement du territoire. Notre étude vise à analyser l'aménagement touristique actuel de cet espace, à fin de déterminer jusqu'à quel point il a été conçu et appliqué de manière conjointe. La thématique « tourisme-frontière » est au cœur de notre analyse, dans le but d'alimenter les recherches sur ce sujet :

« Le sujet *tourisme et frontières* semble être toujours une niche dans les disciplines académiques qui étudient le loisir, la récréation et le tourisme [...]. Le changement d'attitudes des touristes et une nouvelle sensibilité pour les frontières perçues comme des attractions, ainsi que la non acceptation des frontières comme barrières dans un monde de la mobilité, devraient promouvoir une recherche plus intensive dans la matière ¹. »

Notre étude combine l'analyse de sources primaires (rapports, accords, projets) et secondaires (ouvrages de références, articles académiques) avec le travail de terrain. Ce dernier a consisté à observer le territoire en question et à réaliser au printemps 2013, 23 entretiens semi-directifs et approfondis auprès de différents acteurs de l'aire d'étude ayant une vision ou une responsabilité en matière touristique. La durée de ces entretiens a varié de 1 à 3 heures. Ils ont été enregistrés et transcrits. Ce matériau est utilisé autant de manière indirecte que directe à travers des citations dans la partie concernant l'interprétation des résultats. Notre approche qualitative inclut l'anonymat et l'analyse du discours (Valentine,

1997 ; Ruiz, 2003). Nous avons déjà publié des résultats partiels de ces entretiens (Trillo, Paül, 2016), focalisés sur l'aménagement du territoire Gerês-Xurés. À cette occasion, nous n'avons pas étudié la thématique du tourisme en profondeur, ce qui constitue l'objectif premier de cet article.

Notre article est structuré en trois parties. La première propose un cadre théorique pour appréhender la question de l'aménagement touristique des espaces naturels protégés transfrontaliers. Dans la deuxième partie, le territoire d'étude est présenté depuis une dimension géographique, institutionnelle et touristique. Dans la troisième partie, les témoignages des interviewés sont interprétés à travers l'analyse de contenu. Notre conclusion vise à discuter les résultats en lien avec l'approche théorique retenue.

I – Appréhender l'aménagement touristique des espaces naturels protégés transfrontaliers

Aborder l'objet d'étude sous l'angle théorique implique de faire référence à deux domaines de connaissance complémentaires. D'un côté, la littérature centrée sur les espaces naturels transfrontaliers, dispositifs qui ont été multipliés dans les dernières années, normalement avec une approche environnementale dominante (Sandwith *et al.*, 2001 ; Ratmunsindela, 2007). De l'autre, les études focalisées sur les rapports entre les espaces de frontière, la coopération et le tourisme (Timothy, 2001 ; Wachowiack, 2006). Au moins depuis la décennie 1990, le tourisme a été une raison fondamentale pour la création des « aires de conservation transfrontalière », « espaces protégés transfrontaliers » ou « parcs transfrontaliers ou internationaux » (Thorsell, 1990), dénominations que nous utiliserons dans cet article, sans approfondir dans le débat terminologique. Dans une étude comparative de trois cas en Europe, Lange (2009) a montré que près de 70 % des acteurs interviewés mentionnaient le tourisme comme une raison forte pour la collaboration, alors que la protection de la nature n'atteignait pas 60 % des réponses. Büscher (2010) affirme que dans beaucoup de parcs transfrontaliers, le tourisme s'impose comme une priorité en matière d'aménagement, même au-dessus de la protection. Les allusions aux conséquences positives du tourisme apparaissent constamment, pour exemple :

¹ Wachowiack, 2006, p. 17. Toutes les traductions présentes dans cet article sont effectuées par les auteurs, y compris les citations des entretiens en langue portugaise, galicienne ou espagnole.

« Par rapport au tourisme, les frontières ouvertes, [...] une signalisation commune, des panneaux et des matériaux promotionnels bilingues (ou multilingues) et des centres d'information partagés créent une perception "spéciale" de l'espace. Les touristes n'expérimentent pas seulement deux ou plusieurs pays lors d'une visite, mais ils obtiennent aussi une vision positive de l'espace présentée comme un patrimoine commun dont les responsabilités sont partagées par les pays ². »

La prépondérance du tourisme dans les aires protégées transnationales est critiquée par Ramutsindela (2007), Büscher (2010) ou Dolzblasz, Raczyk (2010). Néanmoins, le tourisme apparaît de manière privilégiée dans les manuels de « bonnes pratiques » des parcs transnationaux, même au niveau des recommandations en matière d'aménagement. C'est le cas pour le texte de référence

et l'accès aux installations et le développement des aires adjacentes aux parcs, ils renforcent leur rôle dans le développement régional ³. »

Dans cette optique, il est question de créer, en utilisant un concept bien connu, une « destination touristique conjointe » qui puisse atteindre une « indépendance maximale par rapport aux frontières politiques traditionnelles » (Hartmann, 2006, p. 95). Par conséquent, l'image de destination touristique est ici fondamentale : « une condition pour une planification transfrontalière et un développement de la destination à succès » (Hartmann, 2006, p. 105). L'auteur ajoute : « il est essentiel que la définition de l'image soit acceptée largement dans la destination. Elle doit porter un contenu avec lequel la plupart des acteurs puissent s'identifier. » Ces stratégies de recherche d'une destination touristique conjointe

Tableau 1 – Éléments nécessaires pour l'établissement des stratégies touristiques transfrontalières

- Élaboration d'une stratégie commune pour le développement du tourisme durable à long terme, où les compromis des acteurs soient clairement spécifiés ;
- Procédures d'aménagement participatif au niveau local, incluant le secteur privé, le public et le volontariat ;
- Développement des services touristiques conjoints ;
- Organisations des journées de formation conjointes pour des guides touristiques et des interprètes ;
- Promotion touristique unitaire ;
- Création d'une marque commune et promotion des produits agricoles et artisanaux locaux.

Source : élaboration des auteurs à partir de Greer (2002) et McKinney, Vasiljević (2012)

sur ce sujet produit par Sandwith *et al.* (2001), mais aussi des textes postérieurs (tableau 1).

Il nous semble que les éléments mentionnés dans le tableau 1 ne sont en fin de compte qu'un développement détaillé des directives générales déjà signalées dans un travail pionnier sur ce sujet :

« Les parcs transfrontaliers peuvent bénéficier des stratégies de marketing touristique communes et aussi assurer que certaines installations et publications puissent être partagées et complémentaires. En travaillant ensemble, les administrateurs des parcs frontaliers peuvent mieux influencer l'emplacement

peuvent être interprétées à travers la classification présentée par Timothy (2001), qui distingue trois situations :

a) La frontière comme une barrière. Ils existent des aires touristiques à côté de la frontière. Néanmoins, les flux touristiques sont toujours domestiques et internes à chaque pays ;

b) Une aire frontalière attire des touristes. Si la frontière est ouverte, les touristes des deux côtés peuvent s'y diriger. Il est possible que les touristes appartenant au pays où se trouve l'attraction touristique finissent par visiter le pays frontalier, de manière qu'une destination commune peut arriver à se créer ;

² Vasiljević, Pezold, 2011, p. 70.

³ Thorsell, 1990.

c) La région frontalière comme une destination touristique conjointe. Les deux côtés constituent une destination cohérente en termes d'offre (des ressources, du logement, etc.)

Dans les cas b) et c) évoqués, des dispositifs comme les parcs transnationaux peuvent jouer un rôle clé. De fait, il est possible de classer en b) ou c) la liste de ces dispositifs offerte par la UNEP-WCMC ⁴, de manière que tous les espaces protégés transnationaux pourraient s'inclure facilement dans une de ces deux catégories.

une logique d'imitation évidente ⁵. La dénomination de « parc naturel » est due à la pratique espagnole d'utiliser cette qualification pour les parcs gérés par les régions autonomes (Paül *et al.*, 2011).

La figure de Tude de Martins de Sousa est fondamentale pour comprendre la catégorisation du Gerês au Portugal comme « patrimoine national » entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Sa localisation lointaine de la capitale, aux confins du territoire national, et le fait d'être perçu comme un lieu sauvage et inaccessible, expliquent

le processus de mythification rattaché au Gerês, semblable à d'autres nations (Debarbieux, Rudaz, 2010). La portée du Gerês ne peut pas être dissociée du tourisme (Silva, 2011) : sa découverte touristique est le facteur clé pour l'assomption du Gerês considéré comme la « montagne nationale » au Portugal. De fait, de Sousa proposa que la protection du Gerês devait conduire à l'arrivée de plus de tourisme. L'élément central de la mise en valeur touristique du territoire est les Caldas du Gerês, des eaux thermales qui au XIX^e siècle arrivent à être très attractives pour les touristes. D'après des données de 1907⁶, il y avait déjà dix hôtels et chalets avec une capacité d'à peu près mille places sur ce lieu touristique. En plus du thermalisme et de la beauté des paysages, l'affluence de visiteurs était aussi historiquement liée à la chasse.

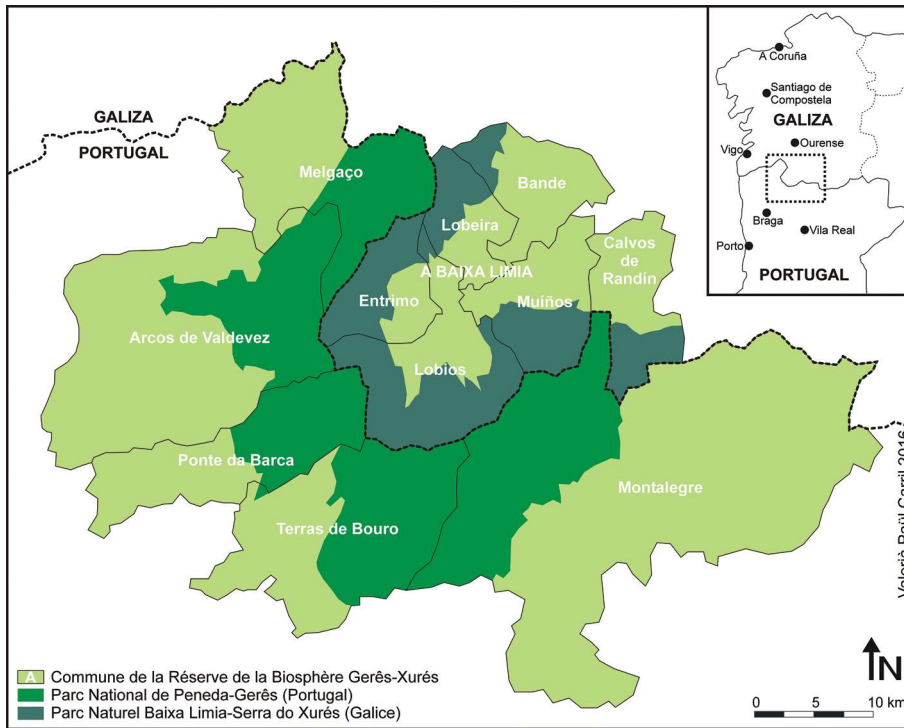


Fig. 1 – L'espace protégé transfrontalier Gerês-Xurés

Source : Valerià Paül, 2016

II – Gerês-Xurés : clés territoriales et touristiques

Le territoire à l'étude est l'actuelle Réserve de biosphère Gerês-Xurés, comptant près de 2 500 km², avec une distribution inégale entre la partie portugaise (76 % du total) et galicienne (24 %) (fig. 1). Le besoin de protection du territoire côté portugais explique la création d'un parc national en 1971. Contigu, le parc naturel côté galicien fut créé deux décennies plus tard (1993), avec

La déclaration du Parc national portugais s'inscrit dans ce contexte d'un Gerês « nationalisé » et reconnu pour son potentiel touristique. D'après Macedo (2011), si de Sousa est le responsable de la première proposition moderne de protection, Lagrifa Mendes est celui qui

⁴ http://www.tbpa.net/docs/78_Transboundary_PAS_database_2007_WCMC_tbpa.net.pdf (19/12/2014).

⁵ Le Décret 29/1993 indique que « Le parc naturel [...] est un lieu fort intéressant à cause de sa géomorphologie et de ses paysages [...], ce qui unit à la proximité du parc national de Peneda-Gerês, en contiguïté, augmente encore plus l'importance de sa déclaration. »

⁶ Rapport inédite, disponible en http://www.aguas.ics.ul.pt/braga_geres.html (29/07/2014).

la met en pratique un demi-siècle plus tard. Dans le contexte de la dictature décadente de l'*Estado Novo*, il essaie de présenter la déclaration du premier Parc national comme réponse à l'année internationale de conservation de la nature désignée par l'ONU en 1971. Mendes sera nommé le premier directeur du Parc. La délimitation du Parc national est fort intéressante, parce qu'elle explique l'extension de l'idée originelle du Gerès à un espace plus large. En effet, le Gerès pensé par de Sousa correspondait à un espace géographiquement réduit (équivalent à peu près de la moitié du Parc actuel), qui arrivait vers le nord jusqu'à Lindoso, dans la vallée du fleuve Lima, épice de l'aire protégée actuelle. Avec la déclaration de Parc national en 1971, le Gerès incorpore une aire au nord du fleuve Lima (serres de Soajo, Peneda, Laboreiro, etc.) ; une aire qui, en réalité, constitue un monde à part face au Gerès pensé initialement par de Sousa. Ceci explique l'origine de la dénomination de Peneda-Gerès. Cette délimitation du Parc national, datée

de 1971 et qui perdure aujourd'hui, suit la frontière, qui dans cette région forme une serrure. Précisément, dans cette serrure la Galice pénètre sous forme de « péninsule » en territoire portugais (fig. 1 et 2).

Si la délimitation du côté portugais est fortuite, il en est de même côté galicien. Dans les premiers travaux autour de l'idée d'établir un réseau de parcs naturels en Galice en 1970 – mais jamais développée (Paül *et al.*, 2011, 2015) –, il apparaît la proposition de créer deux parcs : l'un dans le Castro Leboeiro, au nord, et l'autre dans le Xurés, au sud (fig. 3). Par contre, la délimitation finale du Parc naturel en 1993 traduit une forme de réplique. En effet, l'espace protégé en Galice consiste en une frange d'à peu près 5 km de largeur depuis la frontière (fig. 1, 2 et 3). Ainsi, le Parc naturel galicien suit le périmètre déjà protégé au Portugal. Le nom composé du Parc, *Baixa Limia-Serra do Xurés*, attribue une importance particulière au pays (*Baixa Limia*) : de manière subliminale, il

est indiqué que tout un pays est protégé (en vérité, la moitié de la superficie totale d'à peu près 500 km²). Le modèle en tête est celui des parcs naturels régionaux français, où des territoires larges sont considérés comme des potentiels en matière de développement, et particulièrement dans le champ du tourisme (Merlin, 2006 ; Jean, Périgord, 2009).

Ainsi, les deux Parcs répondent à la présence de la frontière, qui constitue un élément déterminant dans leur territorialité. Dans la mesure où la frontière est le produit d'accords politiques, mais en aucun cas identifiable à une « frontière naturelle » (Debarbieux, Rudaz, 2010 ; Trillo, Paül, 2014), les Parcs sont très hétérogènes. De manière simplifiée, on peut parler de deux aires séparées par le cours moyen du fleuve Lima (fig. 2) : au nord, Peneda et Leboeiro, dans le bassin du Lima ; au sud, le Gerès-Xurés strictement parlant, la plupart de cet espace restant dehors du



Fig. 2 – Carte topographique régionale, avec la délimitation des Parcs

Source : Trillo Santamaría/Paül – OSM – SRTM NASA
Atelier de cartographie – Département de Géographie – UT2J – 2017

bassin ; celui-ci est un toponyme composé qui, par métonymie, est utilisé pour faire référence à tout le territoire.

La présentation des deux Parcs doit être complétée avec les autres dispositifs de protection en présence. En premier lieu, l'implantation du réseau Natura 2000 qui augmente de 20 % l'aire de protection par rapport à celle des deux Parcs (fig. 3). Le deuxième périmètre établi postérieurement dans cette aire est celui de la Réserve de biosphère Gerès-Xurés, qui multiplie par deux fois et demie la superficie des Parcs et double celle comprise par le réseau Natura 2000 (fig. 3). De fait, la Réserve de biosphère Gerès-Xurés finit par inclure la totalité de l'étendue de cinq communes portugaises et six communes galiciennes. Les Réserves de biosphère, ne

sont pas des espaces protégés, ni même des périmètres de gestion (Paül *et al.*, 2011, 2015).

Dans les recensements de 1950 et 1960, la population des onze communes du Gerès-Xurés dépassait les 140 000 habitants. La dernière donnée disponible date de 2011 et dépassait légèrement les 70 000 habitants. Cela implique une baisse de 50 % en un demi-siècle, due à une émigration importante et un vieillissement extrême de la population résidente. Dans l'ensemble du Gerès-Xurés, la densité actuelle est de 29 habitants/km², ce qui est connu en France comme un indicateur du « rural de faible densité de population » (Jean, Périgord, 2009).

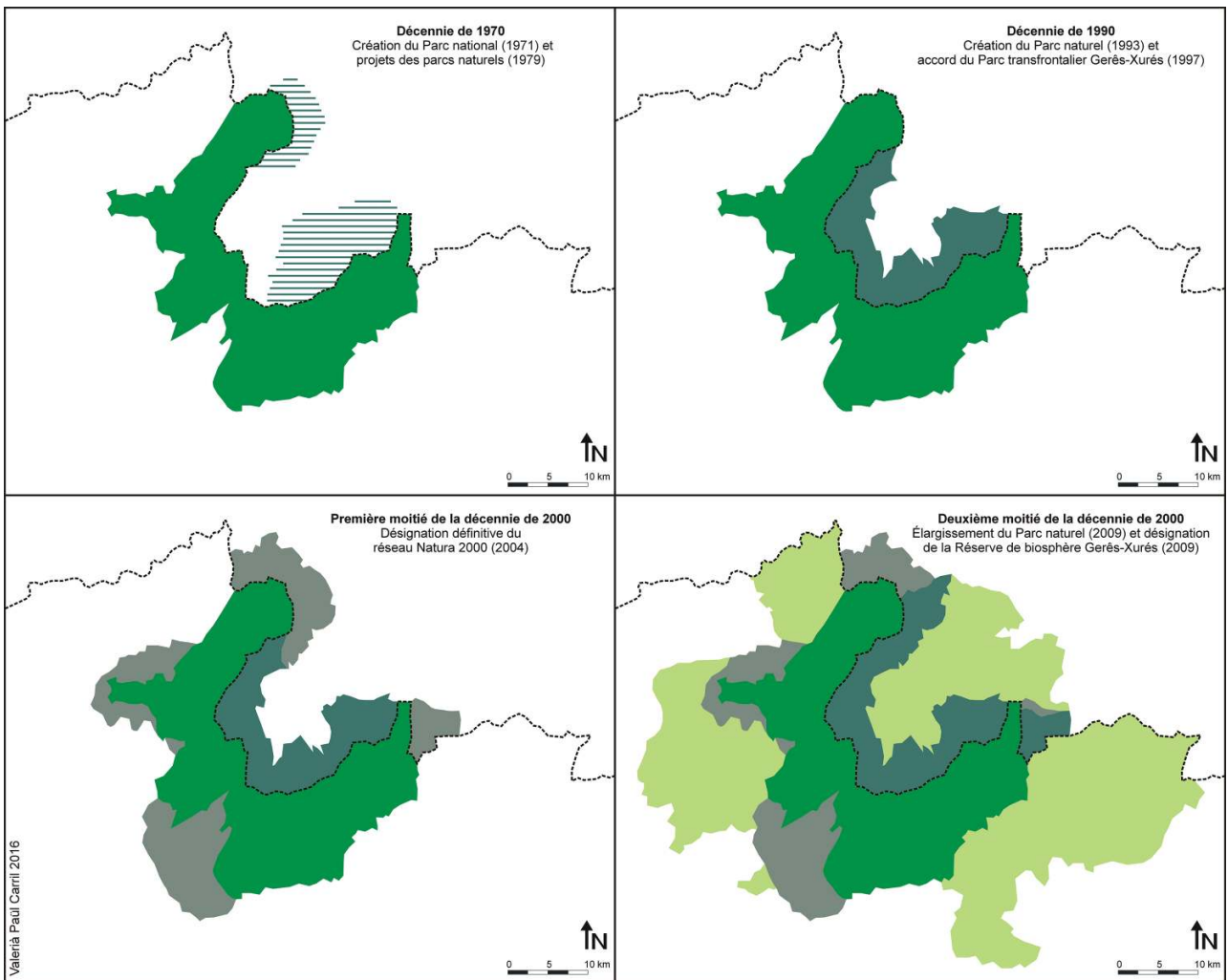


Fig. 3 – Évolution des protections dans le Gerès-Xurés

Source : Valerià Paül, 2016

Évoquons finalement le secteur touristique. En ce qui concerne la demande, le dossier de candidature pour la Réserve de biosphère estimait à 76 000 visiteurs par an au Portugal et 20 000 en Galice (Reza, Pereira, 2009, p. 188-189), ce qui témoigne d'un déséquilibre notable. Par rapport à l'offre, les données ne sont pas directement comparables, parce que les catégories de logement, les services et les infrastructures sont différents d'un côté et de l'autre de la frontière (tableau 2). En tout cas, le contraste entre les 113 établissements au Portugal par rapport aux 23 en Galice est fort significatif, surtout si nous tenons compte du fait que dans le côté portugais seulement le logement inclus dans la centrale de réservations ADERE est comptabilisé.

III – Pour une lecture de l'aménagement touristique du Gerês-Xurés à travers les logiques d'acteurs

L'analyse des entretiens met en évidence un aménagement touristique du Gerês-Xurés séparé à cause de la frontière. Ainsi, la première sous-partie examine les représentations du Parc national portugais où le tourisme est perçu comme organisé et consolidé. Nous traitons ensuite du Parc naturel galicien, perçu en général comme dépourvu d'importance, notamment par opposition au Parc portugais. Les interviewés reconnaissent également

des initiatives touristiques communes, que nous analysons en dernier lieu, parce qu'elles sont évoquées d'une manière marginale et secondaire dans les discours, en soulignant notamment leurs faiblesses, leurs limites et leurs insuffisances.

1. Le Parc national Peneda-Gerês

La question centrale qui émerge dans l'interaction entre tourisme et territoire est la force du « Parc national » comme marque touristique institutionnalisée, qui constitue un référent reconnu au Portugal et génère une force d'attraction pour la demande. L'aménagement touristique du Gerês-Xurés est conditionné par cette réalité, qui est constamment mentionnée dans les deux côtés de la frontière : « Le Parc national Peneda-Gerês pour le Portugal est réellement le seul parc, et cela vend » (E2, fonctionnaire portugais). Ces mots vont dans la même direction :

« Le Parc national du Gerês, le seul Parc national, est en soi-même une marque et une attractivité pour le tourisme, [...] il crée une notoriété particulière, [...] c'est national [...], les gens vont au Parc parce qu'il est national. » (E15, gérant du Parc portugais)

Cette valorisation du Parc national est aussi perçue du côté galicien, surtout lorsqu'on établit des comparaisons entre les deux Parcs. Par exemple, en ce qui concerne la captation de tourisme international :

Tableau 2 – Offre de logement

Logements inclus dans la centrale de réservations ADERE Peneda-Gerês	
Turismo em espaço rural	67
Agro-turismo	8
Turismo de aldeia	1
Casas de campo	56
Hotéis rurais	2
Turismo de habitação	4
Alojamento local	33
Parques de campismo	4
Hotéis	5
Total	113

Logements dans les six communes du Parc naturel Baixa Limia-Serra do Xurés	
Turismo rural	8
A (casa grande, reitoral, pazo)	2
B (casa de aldeia)	6
C (casa de labranza)	0
D (aldeia de turismo rural)	0
Hoteis	3
Pensiões	3
Albergues turísticos	1
Vivendas turísticas	1
Apartamentos turísticos	5
Cámpings	2
Total	23

Source : élaboration des auteurs à partir de <http://www.adere-pg.pt/central/> ; <http://www.turismoruraleparquesdecampismogeres.com/> ; <http://www.turgaliciarural.com/> ; et <http://www.turgalicia.es/onde-aloxarse...?> (29/07/2014)

« La partie portugaise [...] travaille très bien au niveau du tourisme par exemple, tourisme international, bien sûr, c'est un parc national... [...]. Bien qu'ici [côté galicien] on a fait aussi des choses, on n'as pas cru à ce qu'on a comme ils l'ont fait côté portugais. » (E18, activiste culturel galicien)

Le fait de mettre l'accent sur le caractère de parc *natio-nal* côté portugais s'explique par l'échelle d'action qui a le pouvoir d'octroyer cette nomination : le Portugal. En effet, c'est l'État portugais qui établit ce dispositif selon ses intérêts, à tel point que certains des interviewés font référence à la faible participation de la population locale dans son développement effectif : « Le Parc a été imposé, il n'a pas été négocié avec personne [...] et tout le travail local [...] est fait sans compter avec le Parc. » (E14, animateur touristique portugais). En parallèle, ils soulignent que le Parc est totalement dépendant du pouvoir central à Lisbonne. Cette constatation est surtout manifeste côté galicien, bien que certains interviewés portugais pensent qu'une autonomie pour le nord du Portugal (ou, séparément, le Minho et Trás-os-Montes) telle que celle que possède la Galice serait pertinente pour la gestion du Parc national ⁷.

« Le Portugal a un problème très grave qu'on n'est pas capable de voir, [...] c'est le pays le plus centralisé de l'Europe avec la France [...]. Là-bas c'est Lisbonne et Lisbonne continue à être une main de fer depuis laquelle tout le pays est gouverné [...]. Nous sommes très loin de Lisbonne, très loin. » (E6, acteur galicien de l'environnement)

« Je perçois que Lisbonne est plus centraliste que jamais, et que le faible développement décentralisé est en arrière, avec cette crise et la troïka, ils font des pas, je crois que c'est le pays le plus centraliste du monde occidental. » (E20, fonctionnaire galicien)

Dans ce cadre, l'État portugais décide de démanteler le Parc lors de l'irruption des mesures d'austérité dictées par la troïka à la fin de la première décennie du xx^e siècle. Celles-ci vont signifier l'élimination du parc comme organisme autonome et de son travail effectif dans le territoire. Ainsi, on trouve assez souvent l'image selon laquelle le Parc n'est maintenant qu'une marque touristique.

⁷ Le Parc naturel galicien est géré par le gouvernement galicien (la Xunta), qui a les compétences exclusives en matière d'espaces protégés (Trillo, Paül, 2016 ; Paül *et al.*, 2011, 2015). Au Portugal, il n'existe pas un niveau semblable aux régions françaises ou aux communautés autonomes espagnoles.

« Le Parc a un problème grave : c'est une institution pauvre, une petite machine administrative. [...] C'est une institution grandiose sur le papier et faite avec les meilleures des intentions, mais dans la pratique les choses ne marchent pas. C'est une institution pauvre, elle n'a pas de ressources humaines, elle a des difficultés pour [...] exécuter des politiques. » (E7, activiste culturel portugais)

Les conséquences du démantèlement du Parc lors des dernières années sont diverses, depuis la perte de la figure du directeur du Parc, considéré comme un référent très important, jusqu'à l'incapacité de gérer les flux touristiques qui y arrivent.

« Il n'y a pas assez de ressources humaines pour gérer 70 000 hectares de territoire, avec [...] le volume du tourisme. [...] Il manque un contact direct entre le Parc et le territoire, pour qu'ils peuvent voir ce qui s'y passe, [parce qu'on ne vas pas à Braga ⁸ pour faire une réclamation. » (E3, animateur touristique portugais)

« Les fonctionnaires et les techniciens du Parc n'ont plus la figure du directeur, ce qui a un impact par rapport à la gestion du territoire. [...] Il n'y a pas d'investissements prévus autres que la récupération d'infrastructures, de l'élagage, le jour à jour, mais de choses nouvelles, telles qu'un plan d'action, non, il n'y a pas d'argent, tout est arrêté. » (E4-5, tour-opérateurs portugais)

Ces constatations amènent à une conclusion fortement significative : « Le Parc comme figure a quasiment disparu » (E15, gérant du Parc portugais). De fait, un interviewé interprète que la permanence du Parc ne s'explique que par le besoin de perpétuer le symbole national : « La qualification de Parc national se maintient actuellement parce que c'est le seul du Pays. » (E3, animateur touristique portugais). De tels témoignages d'un Parc affaibli, sans réel contenu, nous amènent à douter des possibilités de déployer des projets en matière d'aménagement touristique.

De plus, les conséquences des décisions prises récemment à Lisbonne, qui affectent directement le tourisme dans le Gerês, incluent aussi la réorganisation des régions touristiques. En 2013, l'État décide de regrouper les régions préexistantes dans une méga-région nommée

⁸ Le bureau du Parc national, intégré avec les bureaux de tous les parcs et les réserves du Nord du Portugal, est situé actuellement à Braga, à 60 km du centre du Parc national (Lindoso) (fig. 2).

« Porto et Nord du Portugal ⁹ ». Si le Parc national était auparavant le protagoniste indiscutable des régions touristiques de l'Alto Minho, Verde Minho e Alto Tâmega-Barroso, la nouvelle méga-région est perçue comme distante, parce que « la région touristique travaillait beaucoup avec les communes, mais cela a changé, il n'y a plus autant de proximité » (E8, entrepreneur galicien).

« Une région de tourisme du Nord qui s'appelle "Porto et Nord" c'est Porto et le reste. [...] Donc, tu as une région qui travaille pour Porto. Tu arrives à l'aéroport Sá Carneiro, tu as les cartes de Porto, et tu peux dormir à Porto, [...] mais personne ne parle de l'Alto Minho à l'aéroport Sá Carneiro. » (E2, fonctionnaire portugais)

Les comparaisons depuis le Gerês ne se font qu'avec la ville de Porto, mais aussi avec le vignoble de la vallée du Haut-Douro, dans la même région touristique depuis 2013, et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO :

« Douro a beaucoup moins de visiteurs que Minho [...] et tout le monde pense que le Douro est une chose spectaculaire [...] mais il a moins de visiteurs que l'on en a ici. C'est juste qu'il a obtenu beaucoup d'argent pour sa promotion et sait très bien ce qu'il promeut [...], ici on n'as pas trouvé ce qu'il faut promouvoir. » (E5, tour-opérateur portugais)

Face à un État absent et défaillant, les cinq communes qui participent dans le Parc national jouent le rôle principal dans l'aménagement touristique : « Fondamentalement les communes sont celles qui ont plus d'interventions de gestion dans le territoire » (E4, tour-opérateur portugais). Il n'est pas rare que lorsque la Réserve de biosphère est désignée tout le territoire des communes s'y incorpore (fig. 3). La connexion entre les communes, le Parc et le tourisme semble claire et nette :

« Toutes les communes se sont servies du Parc comme promoteur du tourisme dans leur territoire [...] et elles ont toujours eu comme objectif la dynamisation du tourisme dans le propre Parc. » (E23, animateur touristique portugais)

Dans ce sens, il n'est pas rare non plus que l'infrastructure clé conçue par Mendes pour la réception et l'animation touristiques dans la décennie de 1970 n'ait pas pu être implantée par le propre Parc, mais par les cinq communes. Nous faisons référence aux nommées Portas do

Parque Nacional (Portes du Parc national) (fig. 4), étant les communes « celles qui les ont construites et [...] celles qui en sont les gérants » (E1, fonctionnaire portugais). Ce fait montre la faiblesse du Parc à plusieurs niveaux :

« Les Portes n'ont pas besoin de travailler avec les autres; la nécessité de visiter les autres Portes et de parcourir tout le territoire n'a pas été créé. [...] Malgré toute la volonté de travailler ensemble [...] chacun cherche ses bénéfices, il n'y a pas de conditions pour le travail conjoint. [...] [On aperçoit] concurrence entre les Portes, [parce qu'il n'y a pas de coordination entre les communes, [...] il n'y pas d'entité coordinatrice. » (E4-5, tour-opérateurs portugais)

Face à ces constatations, ce témoignage revendique ce qui suit : « Nous sentons le besoin de l'existence d'une entité supra-municipale [...] qui fasse le pont entre les Portes et le Parc, pour ne pas avoir moi-même à affronter ces problèmes tous les jours » (E3, animateur touristique portugais). Néanmoins, ce rôle de coordinateur semble être assumé par une organisation privée constamment citée : ADERE ¹⁰. « Au fond ADERE a de l'importance, elle facilite une sorte d'articulation, il y a une articulation entre les Portes » (E1, fonctionnaire portugais). ADERE est composée par les communes (qui, à nouveau, montrent leur rôle clé dans l'aménagement touristique), par le Parc et par les entreprises touristiques, qui conforment un tissu dense dans le Gerês. Une de ses activités principales consiste à gérer une centrale de réservation, perçue comme structurante pour le tourisme de la zone d'après les interviewés. Du côté galicien, elle est perçue avec envie, et son rôle pour l'animation touristique est soulignée :

« La gestion du tourisme n'est pas faite par le Parc national, plutôt par cette association privée [...]. Le Parc maintiendra les routes et l'offre privée, mais en ce qui concerne les packages [...] c'est l'association qui les fait. » (E9, gérant du Parc galicien)

« Soajo ¹¹ est un petit village reconstruit pour le tourisme [...], donc toi [appelles à] une centrale de réservation, [et ils te disent] "j'ai une maison ici" [...]. Il y a des guides, pendant toute l'année, beaucoup des visites, des

¹⁰ L'Associação de Desenvolvimento das Regiões do Parque Nacional da Peneda-Gerês (Association de développement des régions du Parc national de Peneda-Gerês) a été créé en 1993 étant une entité privée à but non lucratif. Voir : <http://adere-pg.pt/> (09/06/2013).

¹¹ Soajo, dans la commune d'Arcos de Valdevez, est le symbole de la réhabilitation intégrale d'un village pour le tourisme dans le Parc national.

⁹ Loi no 33/2013. Cf. : <http://www.portoenorte.pt/> (09/06/2013).



Fig. 4 – Portes du Parc national dans Lamas de Mouro (Melgaço) et Lindoso (Ponte da Barca)

Source : Valerià Paül et Juan Trillo, 13/07/2013

sorties pendant le weekend pour voir ce que ce soit... Tout cela est annoncé par le site web. » (E10, gérant du Parc galicien)

« En Galice, la structuration touristique est très mauvaise pour nous. Tiens, c'est sûr que tu as entendu parler dans le temps que tu es ici d'une route comme celle de Ribeira Sacra ¹³, mais rien par rapport la Baixa Limia. » (E17, politicien galicien)

2. Le Parc naturel Baixa Limia-Serra do Xurés

Le Parc galicien est perçu en général comme marginal par rapport aux territoires et aux imaginaires galiciens et espagnols. De plus, et avec la conception déjà exposée selon laquelle la création de l'espace protégé en Galice s'explique par imitation – « [le Parc] a été fait parce qu'il existait celui de Portugal » (E10, gérant du Parc galicien) –, même depuis le côté portugais, le Xurés est perçu comme dépourvu d'importance dans le contexte galicien :

« La Xunta ne regarde pas le Xurés comme le Portugal regarde le Gerês [...]. Le Gerês pour nous est le seul Parc national [...], pour la Galice le Xurés en est un de plus, la joie sont les îles Cíes.¹² » (E1-2, fonctionnaires portugais)

Cette interprétation, réalisée par rapport au réseau des espaces protégés par le gouvernement galicien, en est de même pour ce qui concerne les priorités touristiques. Ainsi, le Parc naturel est conçu comme un espace invisible par rapport à d'autres destinations galiciennes plus favorisées :

Lorsque les interviewés positionnent le Xurés en Espagne, les résultats sont encore plus désolants, d'un côté et de l'autre de la frontière : « en Espagne il y a des parcs meilleurs » (E15, gérant du parc portugais).

« Un parc de troisième division en ce qui concerne le tourisme, l'attraction des gens, l'offre et les nuitées. [...] Nous perdrons toujours, le potentiel qu'ils ont, la superficie qu'ils ont, l'importance que le Gerês a par rapport au Portugal : qu'est-ce que représente le Xurés au niveau de l'Espagne ? » (E6, acteur galicien de l'environnement)

En effet, les comparaisons avec le Portugal en termes touristiques sont un sujet récurrent dans les entretiens :

« [Le Xurés] a besoin de beaucoup plus d'attention, en commençant parce qu'il n'a pas été assez potentialisé. Si tu vas à n'importe quelle Porte côté portugais, il y aura un point d'information où [...] tu trouveras toujours une brochure touristique, et une personne qui t'explique où tu es [...]. Ici, ce n'est pas le cas. » (E22, fonctionnaire galicien)

¹² Parc national des îles Atlantiques, le seul Parc national galicien, géré par la Xunta.

¹³ Vignoble du centre de la Galice similaire du point de vue du paysage au Haut-Douro portugais, dans le processus de se candidater pour être classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Étant donné que c'est la Xunta qui a créé le Parc galicien, celui-ci répond à ses logiques. Il faut remarquer qu'on est une fois de plus devant une prise de décision à distance, cette fois-ci depuis la capitale galicienne. Le directeur général (secrétaire d'État en France) chargé de la conservation de la nature nomme le directeur du Parc entre les fonctionnaires de son ministère. Et ce directeur peut même travailler depuis Ourense ¹⁴.

« [Le Parc] est régi par le directeur général de la Nature, qui est à Santiago. Alors, toute une série des normes et des mesures dépendent de qui est le directeur général à Santiago. Et celui-ci doit nommer ici le directeur [...]. Aujourd'hui nous avons comme directeur du Parc [...] [quelqu'un] qui ne vient presque aucun jour de la semaine par ici. » (E17, politicien galicien)

Toujours dans cette logique, un interviewé s'exprime de cette manière : « à la fin, le Parc c'est la Xunta » (E20, fonctionnaire galicien). Le gouvernement, en fait, décide aussi du contenu touristique du Parc. Ainsi, lorsqu'il y avait des ressources avant la crise actuelle, des activités gratuites étaient réalisées et une image de marque propre était présente. Toutefois, ces mesures semblent être épi-sodiques et pas soutenues dans le temps :

« Avant, c'était l'administration qui faisait tout directement [...]. Tout était gratuit, on offrait les guides, on accompagnait les visiteurs, tout gratuit. [...] Après, il y avait le sujet de la marque qui s'est arrêtée aussi. » (E10, gérant du Parc galicien)

Du même qu'au Portugal, le gouvernement galicien a redessiné les régions touristiques (nommées « géo-destinations ¹⁵ ») en 2011 sans donner voix au territoire. De plus, une géo-destination large comme celle implantée dans l'aire d'étude implique que l'identité du Parc naturel se dilue, cachée derrière d'autres vecteurs d'attractivité, notamment le patrimoine historique et culturel : « Parce que c'est la propre Xunta qui nous a introduits [...] dans les géo-destinations. Et elle nous a réunis avec Celanova ¹⁶ ! » (E17, politicien galicien) ; « C'est un désastre. [...] Ils l'on fait avec un tire-ligne depuis

un bureau. [...] Ligne droite et finit ! » (E18, activiste culturel galicien).

« Ils sont venus présenter une proposition d'activités liée à une géo-destination, et on ne l'a pas acceptée parce qu'elle n'avait rien à avoir avec la gens [...]. Ils ont fait des packages touristiques que les gens n'aiment pas. » (E22, fonctionnaire galicien)

Face à un aménagement touristique perçu comme imposé depuis l'extérieur, dans le Parc naturel, il n'existe pas un contrepoids comme cela serait le cas au Portugal avec les communes et ADERE. Les communes galiciennes sont caractérisées comme étant faibles. Ainsi, les entrepreneurs perçoivent qu'elles sont incapables de diriger des projets : « Dans les communes il n'a jamais eu... il n'y avait pas de stratégie... même en ce qui concerne les aires d'intérêt touristique » (E8, entrepreneur galicien). Une solution possible et mentionnée serait d'intégrer les six communes du Parc qui constituent le pays de la Baixa Limia dans un dispositif commun. Mais cela est compliqué parce que depuis le développement même des pays en Galice pendant les années 1990, ce sont des collectivités territoriales insignifiantes et, en plus, la législation espagnole récente limite les options associatives entre les communes au nom de l'austérité (Vila *et al.*, 2015). La distance entre un désir et la réalité est énorme :

« Nous, les cinq communes, nous ne sommes pas capables de nous réunir pour faire un plan touristique. [...] Nous faisons [une commune] des brochures, ici, et nous dépensons de l'argent. Mais cela devrait être une question traitée par les cinq communes, un plan touristique... Nous devrions être un pays. » (E17, politicien galicien)

« Il devrait y avoir un équipe technique avec, à part la connaissance, assez de préparation, un peu de budget, et qui coordonne toutes les activités dans ce pays. Sinon, ce n'est pas possible, [...] la programmation de toutes ces activités dans le Parc... » (E22, fonctionnaire galicien)

Dans ce contexte, lorsqu'il a été décidé de copier les Portes du Parc portugais du côté galicien, au début, comme au Portugal, les communes en étaient en charge. Mais elles ont été incapables de les mettre en pratique, de manière que la responsabilité a été cédée à la *Deputación* ¹⁷. « C'est un projet fait par les communes, [...] elles l'ont

¹⁴ Ourense est une ville située à 60 km du siège du Parc naturel, à Lobios (fig. 2).

¹⁵ Prévues dans la loi 7/2011, la carte élaborée depuis Santiago identifiait 14 « géo-destinations ». Elles sont utilisées pour la promotion touristique. Le Parc naturel est inclus dans la « géo-destination » Celanova-Limia. Voir : http://www.turismo.gal/portada-xeodestinos?langId=gl_ES (10/04/2016).

¹⁶ Celanova est une petite ville patrimoniale proche de Ourense qui est perçue comme lointaine du Parc.

¹⁷ Équivalent espagnol des conseils départementaux français, dans le cas galicien, ils agissent comme contrepouvoir de la Xunta (Vila *et al.*, 2015).

présenté [à l'UE], elles n'ont pas été capables de le faire, et la Deputación a dû se mettre en charge pour le gérer » (E16, fonctionnaire galicien). Pourquoi ?

« Face à la faiblesse économique [des] communes de la Baixa Limia, [...] la Deputación [...] a assumé l'exécution des actions, parce qu'elles avaient des problèmes pour le co-financement. » (E20, fonctionnaire galicien)

L'inexistence d'une structure équivalente à ADERE côté galicien est dû à la faible offre touristique du Parc naturel (tableau 2), ce qui est constaté par tous les interviewés, de n'importe quel côté de la frontière : « Il y a très peu d'offre, [...] il n'y a pas autant d'offre que du côté portugais » (E15, gérant du Parc portugais) ; « [Dans le Xurés] il n'y a pas d'activité privée, il n'y a pas de dynamisme privé. [L'offre touristique est] très mauvais, très mauvais, nous ne l'avons pas ! » (E17, politicien galicien). Depuis la création du Parc naturel, seulement l'inauguration du centre balnéaire de Río Caldo (Lobios) en 2002 est marquante du point de vue touristique. Pourtant, un interviewé reconnaît que la demande est faible, et que cette infrastructure touristique souffre des difficultés et du manque de dialogue avec le contexte territorial du Parc :

« Il est possible que si tu parles avec les responsables de ces entreprises ils te diront qu'ils attendaient un peu plus de demande. [...] Tu voyages, et tu sais que quand tu visites un espace naturel, tu y arrives, et il y a un guide [...] mais ici il n'y en a pas. Et cela, c'est sûr, doit partir de l'initiative privée [...]. Je continue à ne pas comprendre, par exemple, comment le balnéaire n'a pas cette offre. » (E11, gérant du Parc galicien)

3. La succession des dispositifs transfrontaliers et leurs implications touristiques

Les interviewés connaissent en général l'existence des accords (1997 et 2007) et des dispositifs (Parc transfrontalier de 1997 et Réserve de biosphère de 2009) à caractère transfrontalier. Au lieu de privilégier une approche diachronique de ces dispositifs et de leur connaissance par les acteurs, nous privilégierions une analyse de l'interprétation de ces derniers en se focalisant sur le tourisme. Il semble y avoir une valorisation positive du travail en commun au moins depuis 1997, perçu comme une continuation logique d'une histoire

dans laquelle « la frontière n'a jamais été un obstacle » (E6, acteur galicien de l'environnement).

« Le parc transfrontalier [...] est une figure politique qu'ils ont trouvée. Nous nous sommes unis, nous dialoguons, nous analysons, nous faisons des programmes transfrontaliers [...] qui ont apporté pas mal d'argent, assez d'investissements en termes de travail développé, donc, cela est bénéfique. » (E15, gérant du Parc portugais)

Néanmoins, les interviewés soulignent fréquemment que la coopération s'est limitée aux questions environnementales, et affirment qu'elle a été inexistante par rapport au tourisme ; voici le cas des randonnées qui devaient croiser la frontière, toujours inexistantes :

« Depuis la création du Parc transfrontalier en 1997, il y a un ensemble de travaux [...] dans la conservation des espèces [...]. On avait beaucoup parlé de faire des randonnées transfrontalières, ce qui serait une idée géniale, [...] [nous] attendons toujours que cela soit fait. » (E3, animateur touristique portugais)

Ce projet touristique n'est pas le seul à être perçu comme un échec. Les interviewés galiciens et portugais révèlent l'absence réciproque d'information sur l'autre côté de la frontière, tant intangible que matérielle sous forme de brochures ou des cartes.

« Dans notre territoire, nous regardons vers notre territoire et de [l'autre] côté [...] ils regardent vers [leur] côté [...] en termes touristiques. [...] En termes d'information générale, si on me demande s'il y a un échange d'information entre les deux institutions, ici on trouve une faute de collaboration. » (E3, animateur touristique portugais)

« Il faut [...] travailler en collaboration avec le seul Parc national de Portugal, et faire des projets de Parc transfrontalier, faire des guides communs, et faire des cartes en commun. Il semble que l'on arrive à la frontière et que là-bas le monde meurt et qu'il n'y a rien d'autre de l'autre côté. Cela n'a pas de sens. » (E18, activiste culturel galicien)

Il est de même par rapport l'offre hôtelière, en particulier celle concernant Caldas do Gerês et Río Caldo, décrits avec cette image de « tourner les dos » :

« Dans le secteur touristique on aurait beaucoup à gagner s'il y avait des offres en commun, des projets

communs, mais il n'y en a pas. [...] Par exemple, [...] nous avons côté portugais les thermes du Gerês [...]. Côté espagnol, Lobios a les thermes de Rio Caldo. Et je sais, en fin, que ceux qui gèrent les thermes d'un côté et d'autre de la frontière tournent le dos. » (E13, politicien portugais)

Bref, on peut souligner cette phrase : « Elle est très difficile cette collaboration [...], il y a des actions en commun [...] mais rien n'est sérieux » (E8, entrepreneur galicien). Face à cette inefficacité par rapport à l'aménagement touristique, il faut se demander comment et pourquoi la coopération a été mise en pratique. Une analyse des témoignages révèle que la volonté pour participer à des travaux communs est stimulée par le besoin de financements, notamment à travers la captation des fonds communautaires : « ce caractère transfrontalier est surtout utile pour le financement européen, bien sûr » (E10, gérant du Parc galicien) ; cette affirmation est semblable à celle du gérant du Parc portugais (E15) lors de la valorisation du Parc transfrontalier. De fait, il est significatif que cela soit dit par les gérants des Parcs des deux côtés, qui ont signé et développé les accords. Les projets européens véhiculent donc la coopération économique et les dispositifs transfrontaliers, mais cela ne veut pas dire qu'il y ait un travail réel en commun :

« Pour avoir accès aux fonds communautaires, on a toujours profité de l'argent pour canaliser certaines actions à développer d'un côté et de l'autre de la frontière. Une action réellement conjointe n'a jamais été impulsée » (E4, tour-opérateur portugais)

La Réserve de biosphère ne semble pas avoir beaucoup changé la situation. E6 (acteur galicien de l'environnement) signale que « sa déclaration ne s'accompagne pas de financements, mais elle a un poids très important », notamment à cause du dossier obligatoire de candidature fait à l'occasion (Reza, Pereira, 2009), qui implique un plan d'action commun. Pourtant, les interviewés transmettent une image de continuité du statu quo. Pour commencer, le dispositif est perçu comme une nouvelle opportunité pour attirer de l'argent et comme une marque de promotion touristique : « la Réserve de biosphère aide à la recherche de financement, en fin de compte, elle peut aussi être une ressource touristique » (E22, fonctionnaire galicien). Par rapport aux actions communes, elles sont inclues dans le document présenté à l'UNESCO, mais il y a du scepticisme au sujet de leur implantation. Il semble que seulement le site web est

développé, ce qui montre à nouveau la finalité touristique de la Réserve :

« Le plan d'action [...] a un ensemble d'actions programmées, avec un financement, tout est là, mais il n'y a pas d'implémentation [...] parce qu'il n'y a pas d'argent... ni de volonté... [...] De plus, il y a un site web de la Réserve de biosphère très intéressant ¹⁸ [...] il semble même qu'on est dans un territoire commun [...]. Les vidéos, les films... sont très utiles pour que le touriste sache ce qui est la réserve de la Biosphère [...], mais en réalité, il n'y a pas ce travail. » (E4-5, tour-opérateur portugais).

Selon un entrepreneur touristique, « être ou pas être une réserve de biosphère, nous ne voyons aucun avantage » (E8, entrepreneur galicien). De plus, et cela est très étonnant, même dans ce dispositif commun, certains interviewés projettent une vision divisée. En effet, il y a des acteurs qui transmettent l'idée que la réserve couvre seulement le parc portugais, mais pas le galicien : « Le Gerês pour nous est le seul Parc national et c'est une réserve de biosphère depuis 2009. » (E2, fonctionnaire portugais) ; « Parce que c'est un Parc national il est reconnu comme réserve de biosphère » (E13, politicien portugais). Côté galicien, la signalisation installée focalise l'attention sur la dimension espagnole de la Réserve (fig. 5). Notre interprétation des entretiens signale que l'intérêt du côté espagnol peut justifier sa création (Trillo, Paül, 2016). Finalement, pendant ces dernières années, l'idée de créer une marque touristique commune avec un label propre a été évoquée, mais cela n'est pas considéré faisable à cause de la frontière : « Tu peux proposer "deux nations, une destination", très bien, Xurés-Gerês, mais dans ce cas [l'autre] moitié de la destination devrait aussi fonctionner » (E16, fonctionnaire galicien).

4. Le projet « Valeur Gerês-Xurés »

Pendant la réalisation des entretiens en 2013, presque toutes les personnes interviewées faisaient référence à un projet européen lancé dans la Réserve de biosphère. Le projet, consacré à la gestion et à la promotion conjointes du tourisme entre 2011 et 2013, se nommait Valor Gerês-Xurés (Valeur Gerês-Xurés ¹⁹). Il faut souligner à nouveau la forte association entre financement communautaire, Réserve de biosphère et développement touristique.

¹⁸ <http://www.reservabiosferageresxures.com/> (09/06/2013).

¹⁹ Le site web du projet est <http://www.valorgeres-xures.pt/> (09/06/2013). La plupart du budget, autour de 2 millions d'euros, est destiné à l'implantation des six portes du côté galicien.



Fig. 5 – Un panneau de la Réserve près de Calvos remercie de la visite au croisement de la frontière (gauche), et un autre souhaite la bienvenue à l'entrée de la Galice depuis le Portugal (droite). Tous les deux remarquent leur inclusion dans le Réseau espagnol de Réserves de biosphère, bien que dans ce cas, la Réserve est transfrontalière

Source : Valerià Paül et Juan Trillo, 02/03/2013

Comme nous l'avons déjà exposé, dans la première décennie du xx^e siècle, les Portes du Parc portugais ont été construites. Le projet « Valeur Gerês-Xurés », une décennie plus tard, voulait financer « les Portes » côté galicien, à la demande des communes, mais ce projet a finalement été exécuté par la Deputación. La valorisation de ce projet est visiblement mauvaise. Le manque de coordination entre les Portes existantes du côté portugais en est en grande partie la cause. Ce problème pourrait se reproduire du côté galicien :

« Les Portes représentent des investissements démesurés... En fait, ça va se faire côté galicien. Nous copions ce qui est mauvais. On est en train de faire n'importe quoi, il n'y a aucun sens [...]. On n'a pas besoin de faire de Portes, on a besoin d'attirer du monde. » (E18, activiste culturel galicien)

De plus, d'autres motivations mettaient en évidence que le projet ne semblait pas une bonne idée, explicitées même par les gérants des deux Parcs :

« Les Portes des communes ne sont pas exactement la même chose que chez les portugais, parce que chaque commune cherche à avoir un projet spécifique dans son territoire, mais ce n'est pas semblable à l'idée première côté Portugal [...], [qui] reçoit beaucoup de tourisme, [...] c'est un parc national. » (E10, gérant du Parc galicien)

« Je ne trouve pas de sens dans le fait que chaque commune veuille avoir une Porte, au Portugal ça fait du sens, parce que le Parc est plus grand et aussi les communes [...]. C'est une raison politique, si elle en était technique,

il y aurait peut-être une autre distribution [des fonds]. » (E15, gérant du Parc portugais)

Les Portes du Parc galicien ont été présentées dans la publicité institutionnelle comme un mécanisme d'équité territoriale par rapport à l'autre côté de la frontière. De cette manière, il y aurait une infrastructure publique de réception touristique pour informer d'un territoire commun. Mais la frontière politique continue à apparaître comme une menace pour un tel projet unitaire :

« Il est prévu [...] un minimum de cohérence dans le modèle, dans les logotypes, dans l'image de marque et un minimum d'information de l'existence des autres Portes. [...] [Mais] ils ont déjà leur propre image, nous pourrions adopter la leur, [...] mais je pense que cela n'est pas la solution... en plus, il n'y a pas de sens, parce que ce n'est pas un seul parc, comme espace géographique en est un, mais pas comme un concept de parc, il y a le Parc espagnol et le Parc portugais. » (E20, fonctionnaire galicien)

IV – La frontière, encore très présente dans l'aménagement touristique du Gerês-Xurés

Le cadre théorique initial offrait un scénario prometteur pour le Gerês-Xurés. Néanmoins, l'analyse des entretiens met en évidence une réalité décevante. Si certains acteurs citent le plan d'action de la Réserve de biosphère de Reza et Pereira (2009) comme le point de départ pour l'action

conjointe, même en matière touristique, l'exécution de ce plan demeure balbutiante et témoigne du manque de projet commun. La littérature spécialisée insiste sur l'importance de la participation locale dans le dessin des initiatives touristiques (voir tableau 1) ; néanmoins, dans notre étude de cas, celle-ci est décrite comme impossible d'un côté comme de l'autre de la frontière. Et cela est dû à toute une série de prises de décisions loin des communautés impliquées (depuis Lisbonne et Santiago ou Madrid), qui sont encore plus graves dans une logique transfrontalière. Il a été montré que l'articulation commune des deux côtés en matière de promotion touristique ou de randonnées a été nulle, malgré le dispositif de Parc transfrontalier de 1997. De même, l'implantation des Portes en Galice semblait être régie par la volonté d'avoir une infrastructure commune de réception touristique dans le contexte d'une Réserve transfrontalière. Mais les témoignages obtenus, ainsi que la fig. 6, démontrent que la logique de séparation est bien à l'œuvre, bien que le financement provienne d'INTERREG. Par conséquent, au manque de coordination entre les Portes des cinq communes portugaises décrit par les interviewés, il faut y ajouter le divorce par rapport aux six communes galiciennes. Et, en Galice, il n'y a pas d'organisation telle qu'ADERE qui puisse assumer un rôle de coordination.

Parmi les trois situations définies par Timothy (2001), nous interprétons que le Gerês-Xurés se situe dans la deuxième. Les touristes continuent à se diriger vers le côté portugais à cause de la force de la marque « Parc national », solidement installée dans l'imaginaire et le marché portugais. La possibilité d'une marque unitaire

avec un label tel que « une destination, deux nations » est suggérée par certains interviewés (très peu d'entre eux, en fait), entre le scepticisme et le souhait. Mais, qui doit diriger de telles initiatives ? Serait-il nécessaire d'engager un nouveau dispositif public pouvant mêler public et privé ? D'une manière étonnante, de telles propositions d'agir en commun avec l'option même d'un label partagé ont été identifiées seulement dans le site web d'une entreprise touristique avec des activités dans les deux côtés de la frontière²⁰. De plus, cette entreprise a élaboré une carte touristique vraiment transfrontalière (fig. 7). En ce sens, nous nous demandons si les frontières ne sont plus qu'un dispositif des états (centralisés ou décentralisés) qui peuvent être considérés comme superflus par certains acteurs : « C'est le même espace, les mêmes gens, le même paysage. La frontière a été faite par des gens à Lisbonne et en Castille » (E7, activiste culturel portugais).



Fig. 6 – La Porte de Lobios (à gauche) se construit à 100 m du Centre d'interprétation du Parc naturel. Les cartes exposées dans les nouvelles Portes galiciennes, dans ce cas-là celle de Calvos (à droite), représentent seulement le Parc galicien

Source : Valerià Paül et Juan Trillo, 24/03/2016

²⁰ <http://www.xuresactivo.es> (09/06/2013). À date de 19/04/2016 le label et la carte ne sont plus disponibles.

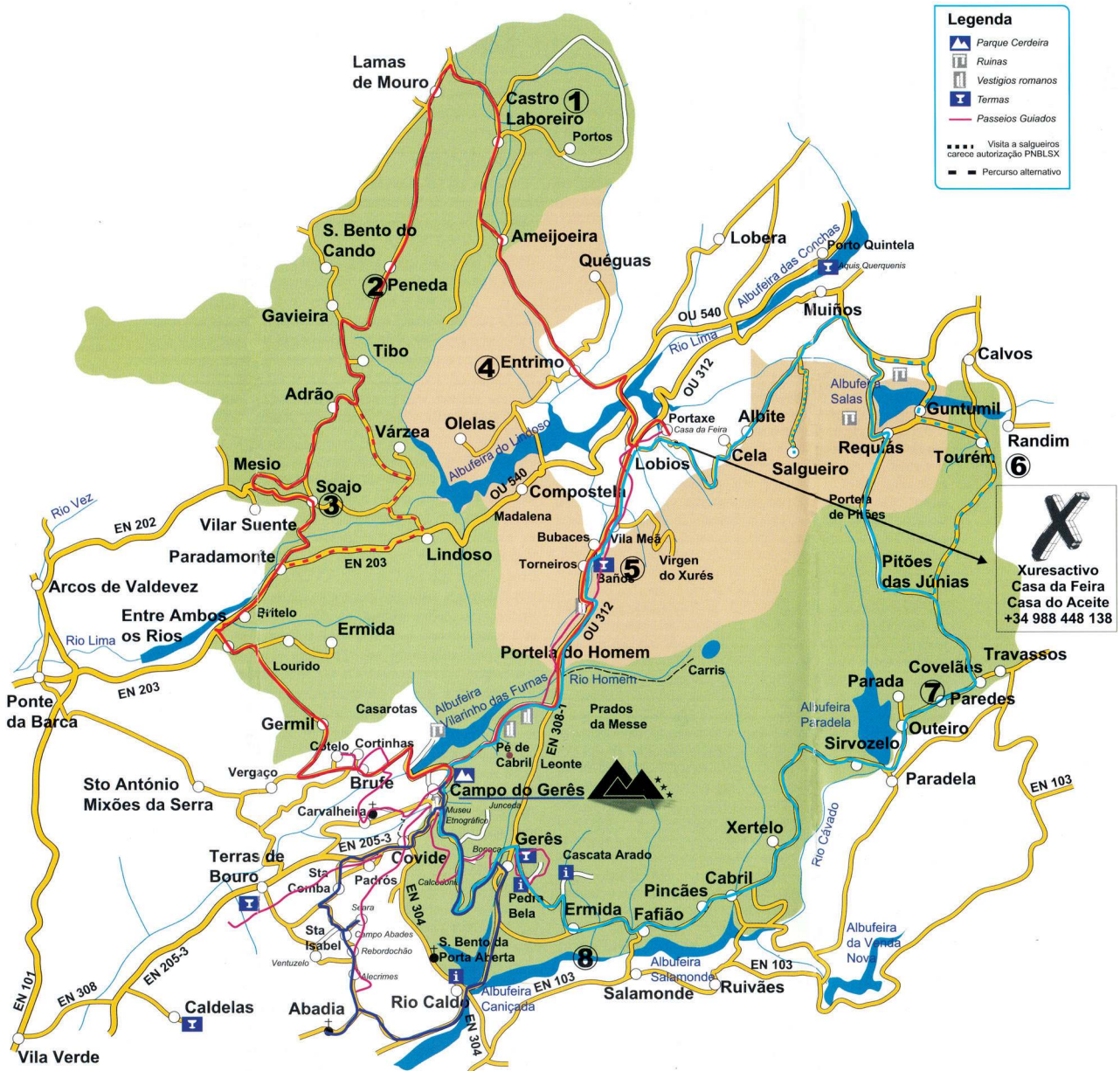


Fig. 7 – Carte du Gerês-Xurés offerte par un tour-opérateur

Source : obtenue le 16/03/2013

Finalement, cette recherche témoigne de la multiplication de dispositifs, labels et marques qui opèrent dans l'aménagement touristique. Si cela a été souligné dans le cas de territoires relativement homogènes (les « destinations parfaites ») à de nombreuses occasions, cette contribution montre comment la présence de la frontière les fait accroître de façon exponentielle. L'analyse de discours révèle un jeu complexe d'échelles (locale, régionale, pays, État-nation, UE, UNESCO) avec des logiques qui

combinent de la compétence, de la dépendance et de la coopération ; avec des projets qui peuvent toucher les Parcs isolément ou ensemble, en incluant des initiatives d'entreprises individuelles.

Par conséquent, nous pouvons distinguer deux approches dans les études en tourisme qui traitent des espaces naturels : celles qui visent à offrir des listes fermées d'activités touristiques par rapport aux différents dispositifs

de protection identifiés (par exemple, Merlin, 2006 ou Paül *et al.*, 2001), et celles qui étudient un seul dispositif, comme c'est le cas dans les études centrées sur les espaces naturels protégés transfrontaliers (par exemple, Sandwith *et al.*, 2001 ; McKinney, Vasiljević, 2012). Ces deux approches sont souvent incomplètes et partielles. En effet, elles tendent à être fort réductionnistes, car elles ne prennent pas en compte certaines variables qui affectent directement le bon déroulement de ces

dispositifs, à savoir : leur articulation en fonction des différents acteurs qui y participent ; la possibilité qu'il existe des chevauchements entre différents dispositifs mis en pratique dans un même espace donné ; ou un possible défaut de coordination entre dispositifs, surtout si l'on parle d'un espace transfrontalier. Notre analyse sur le Gerês-Xurés a essayé d'offrir une voie d'exploration dans ce sens, qui incorpore cette optique multidimensionnelle dans la recherche sur l'aménagement touristique.

Remerciements

Nous voudrions remercier toutes les personnes interviewées, pour le temps donné et leur intérêt lié à notre projet de recherche. Un remerciement spécifique à Xiana Rodil, qui nous a accompagnés dans notre travail de terrain et avec qui nous avons beaucoup appris des techniques qualitatives.

Bibliographie

- BÜSCHER B., « Anti-Politics as Political Strategy: Neoliberalism and Transfrontier Conservation in Southern Africa », *Development and Change*, vol. 41, 2010, p. 29-51.
- DEBARBIEUX B., RUDAZ G., *Les faiseurs de montagne*, CNRS, 2010.
- DOZBŁASZ S., RACZYK A., « Relationships Between Actors of Transborder Co-operation Polish-German Borderland Case Study », *Europa XXI*, n° 20, 2010, p. 119-129.
- GREER J., « Developing Trans-Jurisdictional Tourism Partnerships – Insights from the Island of Ireland », *Tourism Management*, n° 23, 2002, p. 355-366.
- HARTMANN K., « Destination Management in Cross-Border Regions », dans WACHOWIAK H. (dir.), *Tourism and Borders. Contemporary Issues, Policies and International Research*, Ashgate, 2006, p. 89-109.
- JEAN Y., PÉRIGORD M., *Géographie rurale. La ruralité en France*, Armand Colin, 2009.
- LANGE S., *Transboundary Cooperation in Protected Area's Management – Factors for Success or Failure*, Master Thesis of the Management of Protected Area's Programme, University of Klagenfurt, 2009. En ligne: <http://mpa.e-c-o.at/master-theses.html>
- MACEDO A., « Breve nota sobre a história do Parque Nacional da Peneda-Gerês », dans MACEDO A., REGALO H. (dir.), *Parque Nacional da Peneda-Gerês*, Instituto da Conservação da Natureza e da Biodiversidade, 2010.
- MCKINNEY M., VASILJEVIĆ M., « Guidelines for initiating transboundary conservation », dans ERG B. *et al.* (dir.), *Initiating Effective Transboundary Conservation. A Practitioner's Guideline Based on the Experience from the Dinaric Arc*, IUCN, 2012.
- MERLIN P., *Le tourisme en France : enjeux et aménagement*, Ellipses, 2006.
- PAÛL V., ARAÚJO N., FRAIZ J. A., *Manual de turismo na natureza e a sua aplicación en Galicia*, Universidade de Vigo, 2011.
- PAÛL V., SANTOS X. M., PAZOS M., « The Ambiguous Geographies of Protected Areas in Galicia », *Ambiente y Desarrollo. International Journal of Development and Environment*, n° 36, 2015, p. 61-77.
- RAMUTSINDELA M., *Transfrontier Conservation in Africa: At the Confluence of Capital, Politics, and Nature*, CABI Publishing, 2007. Chapitre 1 en ligne: <<http://bookshop.cabi.org/Uploads/Books/PDF/9781845932213/9781845932213.pdf>> (consultée le 08/10/2012).
- REZA J. B., PEREIRA H. M. (dir.), *Propuesta para la creación de la Reserva de la Biosfera Transfronteriza Gerês/Xurés*, Xunta de Galicia/Instituto da Conservação da Natureza e da Biodiversidade, 2009.
- RUIZ J. I., *Metodología de la investigación cualitativa*, Universidad de Deusto, 2003.
- SANDWITH T. *et al.*, *Transboundary Protected Areas for Peace and Co-operation*, IUCN, 2001.
- SILVA R. F. M., *O Gerês : de Bouro a Barroso. Singularidades patrimoniais e dinâmicas territoriais*, Afrontamento, 2011.
- THORSELL J. (dir.), *Parks in the Borderland. Experience in Transfrontier Conservation*, IUCN, 1990.

- TIMOTHY D. J., *Tourism and Political Boundaries*, Routledge, 2001.
- TRILLO J. M., PAÛL V., « The Oldest Boundary in Europe? A Critical Approach to the Spanish-Portuguese Border: The *Raia* between Galicia and Portugal », *Geopolitics*, n° 1, 2014, p. 161-181.
- TRILLO J. M., PAÛL V., « Transboundary Protected Areas as Ideal Tools? Analysing the Gerês-Xurés Transboundary Biosphere Reserve », *Land Use Policy*, n° 52, 2016, p. 454-463.
- VALENTINE G., « Tell Me About...: Using Interviews as a Research Methodology », dans FLOWERDEW R., MARTIN D. (dir.), *Methods in Human Geography*, Pearson, 1997.
- VASILJEVIĆ M., PEZOLD T. (dir.), *Crossing Borders for Nature. European Examples of Transboundary Conservation*, IUCN Programme Office for South-Eastern Europe, 2011.
- VILA J. I., TRILLO J. M., PAÛL V., « La recomposition des échelles territoriales en Galice (Espagne) : enjeu économique ou alibi idéologique ? », *Espaces et sociétés*, n°s 160-161, 2015, p. 115-133.
- WACHOWIAK H. (dir.), *Tourism and Borders. Contemporary Issues, Policies and International Research*, Ashgate, 2006.